

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : M. HAGEGE Gilles

Modérateur : M. DAVID Jean-Paul

Le Conseil Municipal a approuvé les procès-verbaux des conseils municipaux des 15 février et 10 mars 2016

**16/29 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, par 27 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville) ,1 voix pour (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix pour (Progrès et Solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Reprend par anticipation les résultats du budget général 2015 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2015	5 307 641,34
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	1 976 009,13
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 331 632,22
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 –	-1 016 020,54
Déficit à reporter (ligne 001)	-1 016 020,54
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	959 988,59

**16/30 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal, par 27 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 1 voix pour (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix pour (Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Reprend par anticipation les résultats du budget annexe des parkings 2015 comme suit :

1) RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015	109 525,82
Affectation obligatoire	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0,00
affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	109 525,82
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015	543 560,51
3) RESTES A REALISER	8 118,15

Arrivée de M. VERHEYDE à 21h10 et de M. EYCHENNE à 21h15

## **16/31 EXERCICE 2016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal adopte le Budget Primitif 2016,

- par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville),
- 1 abstention sauf pour les chapitres 76 – 77 – 042 - 002 votés pour (Un nouvel élan pour Nogent),
- 3 voix contre (Alternative pour Nogent),
- 3 voix contre sauf pour le chapitre 73, 2 contre 1 abstention et le chapitre 002 3 voix pour (Progrès et solidarité pour Nogent)

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2016 – Budget Principal.

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	344 630,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
70	PRODUITS DES SERVICES	3 286 069,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
73	IMPOTS ET TAXES	38 953 231,00	29 dont 3 pouvoirs	5	2
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 215 388,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 185 835,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
76	PRODUITS FINANCIERS	20 000,00	30 dont 3 pouvoirs	6	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 865,00	30 dont 3 pouvoirs	6	0
042	OPERATIONS D'ORDRE	812 725,00	30 dont 3 pouvoirs	6	0
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 331 632,22	33 dont 3 pouvoirs	3	0
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 243 375,22</b>			

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 151 665,85	29 dont 3 pouvoirs	6	1
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 852 836,15	29 dont 3 pouvoirs	6	1
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 820 244,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	13 848 044,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
66	CHARGES FINANCIERES	739 020,82	29 dont 3 pouvoirs	6	1
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	173 360,28	29 dont 3 pouvoirs	6	1
022	DEPENSES IMPREVUES	480 554,01	29 dont 3 pouvoirs	6	1
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	4 067 592,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 110 058,11	29 dont 3 pouvoirs	6	1
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 243 375,22</b>			

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
13	SUBVENTIONS	600 498,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
16	EMPRUNTS ET DETTES	10 363 000,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	2 663 300,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 976 009,13	29 dont 3 pouvoirs	6	1
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 400,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
024	PRODUITS DE CESSIONS	3 557 740,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 067 592,00	29 dont 3 pouvoirs	6	1
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 110 058,11	29 dont 3 pouvoirs	6	1
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 351 597,24</b>			

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	<b>412 937,62</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	<b>2 120 000,00</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	<b>4 317 642,79</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
23	TRAVAUX	<b>9 045 500,18</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	<b>1 840 000,00</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
26	PARTICIPATION ET CRANCES RATTACHEES	<b>58 300,00</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>4 500 400,00</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
020	DEPENSES IMPREVUES	<b>218 071,11</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	<b>10 000,00</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
040	OPERATIONS D'ORDRE	<b>812 725,00</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>1 016 020,54</b>	29 dont 3 pouvoirs	6	1
	TOTAL GENERAL	<b>24 351 597,24</b>			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2016 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	24 351 597,24	24 351 597,24
FONCTIONNEMENT	55 243 375,22	55 243 375,22
TOTAL	<b>79 594 972,46</b>	<b>79 594 972,46</b>

### **16/32 EXERCICE 2016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Le conseil municipal adopte le Budget Primitif annexe des Parking de 2016 à l'unanimité,

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2016 – Budget Annexe des parkings.

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	<b>1 117 000,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	<b>223 000,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
002	RESULTAT REPORTE	<b>109 525,82</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
	TOTAL GENERAL	<b>1 449 525,82</b>			

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>184 596,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	<b>271 288,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<b>30 000,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	<b>237 164,42</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	<b>218 053,19</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
022	DEPENSES IMPREVUES	<b>11,70</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	<b>508 412,51</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
	TOTAL GENERAL	<b>1 449 525,82</b>			

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	<b>2 000,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE	<b>508 412,51</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	<b>543 560,51</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
	TOTAL GENERAL	<b>1 053 973,02</b>			

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>68 200,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
23	TRAVAUX	<b>760 185,02</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	<b>185 588,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
020	DEPENSES IMPREVUES	<b>40 000,00</b>	36 dont 3 pouvoirs	0	0
	TOTAL GENERAL	<b>1 053 973,02</b>			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2016 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 053 973,02	1 053 973,02
FONCTIONNEMENT	1 449 525,82	1 449 525,82
<b>TOTAL</b>	<b>2 503 498,84</b>	<b>2 503 498,84</b>

### **16/33 EXERCICE 2016 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DU PRODUIT FISCAL**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 1 abstention (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), 3 voix contre (Progrès et solidarité pour Nogent)

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	Taux 2015 - Ville	Taux 2015 - CVAM	Taux 2016
Habitation	15,99%	7,80%	<b>23,79%</b>
Foncier Bâti	19,72%	-	<b>19,72%</b>
FNB	71,95%	2,08%	<b>74,03%</b>

Fixe le produit fiscal 2016 comme suit :

Taxes	Taux 2015	Coefficient de variation		Taux de référence	Bases 2016	Taux 2016	Produit attendu
Habitation	23,79	<i>Produit attendu</i>		23,79	75 922 000	23,79	18 061 844
Foncier B	19,72	29 298 450	<b>1,000000</b>	19,72	56 858 000	19,72	11 212 398
FNB	74,03	29 298 450		74,03	32 700	74,03	24 208
		<i>Produit taux constants</i>					

**PRODUIT FISCAL BUDGET 2016**

**29 298 450**

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	283 576
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	10 598
Exonération de longue durée (logements sociaux)	20 240
Taxe foncier non bâti	363
Dotations uniques spécifiques (TP)	27 731

---

**16/34 EXERCICE 2016 – COMPENSATIONS FINANCIERES POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC ALLOUEES AUX DELEGATAIRES**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 1 voix pour (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), 3 voix pour (Progrès et solidarité pour Nogent)

Attribue au titre de l'exercice 2016 une contribution financière aux délégataires suivants :

Centre Nautique Nissiros/Vert Marine (y compris l'indexation et renouvellement DSP)	881 630,00
Le Jardin des Lutins et Mandarine (Les Petits Chaperons Rouge)	531 000,00
Crèche Moulin de Beauté (La Maison Bleue)	301 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65

---

**16/35 EXERCICE 2016 – SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE LA REGIE PERSONNALISEE SCENE WATTEAU**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2016 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	600 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65.

---

**16/36 EXERCICE 2016 – SUBVENTIONS ALLOUEES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 1 voix pour (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), 3 voix pour (Progrès et solidarité pour Nogent)

M. EYCHENNE s'abstient pour l'association « Le Souvenir Français »

Attribue au titre de l'exercice 2016 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les dotations telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2016 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

---

**16/37 EXERCICE 2016 – REPARTITION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2016 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE – CULTUREL – SOCIAL**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Répartit la subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 19 766 € comme suit :

Associations à caractère scolaire	7 867,00
Associations à caractère culturel	7 750,00
Associations à caractère social	4 149,00

Inscrit au budget de l'exercice 2016 les dépenses et les recettes correspondantes,

Adresse au Département du Val de Marne la présente délibération accompagnée des tableaux portant répartition de la subvention départementale 2015 allouée aux associations à caractère scolaire, culturel et social.

---

**16/38 EXERCICE 2016 – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE EN MATIERE D'EMPRUNT**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 1 voix pour (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), 3 voix pour (Progrès et solidarité pour Nogent)

Le Conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'encours de la dette - Budget Général, Budget Annexe des Parkings - présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 25 384 887,90 €

\* 21 677 162,13 € d'encours de dette classée 1-A soit 85,39% répartis en 18 contrats

\* 3 707 725,77 € classés en 1-E soit 14,61 % réparti en 1 contrat

Au titre du Budget Général :

- Encours de dette : 20 080 902,26 € dont :
- 16 166 391,01 € classés en 1-A soit 81,34% répartis en 15 contrats
- 3 707 725,77 € classés en 1-E soit 18,66 % réparti en 1 contrat

Au titre du Budget Annexe des Parkings :

- Encours de dette : 5 510 771,12 € classés en 1-A soit 100% répartis en 3 contrats,

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2016 : 3 463 000 € maximum, dont :
- 100 % de la dette classée en 1-A

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée, et pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- du taux fixe simple
- du taux variable simple
- un échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- un échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- du taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

Les index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'Eonia
- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le ou les produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum de 3 463 000 €.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 25 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index

relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement  
 - de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**16/39 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR D'IMMOBILIERE 3F POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT « PLUS/PLAI » D'UN MONTANT TOTAL DE 1 842 000 € ET UN EMPRUNT PLS D'UN MONTANT DE 843 000 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS COLLECTIFS A NOGENT SUR MARNE – 29, RUE DU FORT**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt PLU/PLAI d'un montant total de 1 842 000 € à souscrire par Immobilier 3F – Groupe Solendi, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières, jointes en annexe de la présente délibération.

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant total de 843 000 € à souscrire par Immobilier 3F – Groupe Solendi -, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 auprès du Crédit Agricole d'Ile de France sis, 26 Quai de la Râpée 75012 PARIS, selon les caractéristiques financières, jointes en annexe de la présente délibération.

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F – Groupe Solendi - , l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F – Groupe Solendi, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole d'Ile de France, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F – Groupe Solendi, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant ainsi que le nombre de logements réservés (4) au titre de la présente garantie.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

---



**16/40 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR D'IMMOBILIERE 3F POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT « PLUS/PLAI » D'UN MONTANT TOTAL DE 1 533 000 € ET UN EMPRUNT PLS D'UN MONTANT DE 490 000 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS + 1 COMMERCE A NOGENT SUR MARNE – 107/109 RUE THEODORE HONORE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt PLU/PLAI d'un montant total de 1 533 000 € à souscrire par Immobilier 3F – Groupe Solendi, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières, jointes en annexe de la présente délibération.

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt PLS d'un montant total de 490 000 € à souscrire par Immobilier 3F – Groupe Solendi -, Emprunteur, sis 159, rue Nationale 75638 PARIS Cedex 13 auprès du Crédit Agricole d'Ile de France sis, 26 Quai de la Râpée 75012 PARIS, selon les caractéristiques financières, jointes en annexe de la présente délibération.

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F – Groupe Solendi, l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F – Groupe Solendi, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole d'Ile de France, la Ville de Nogent sur Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Immobilière 3F – Groupe Solendi, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent sur Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant ainsi que le nombre de logements réservés (4) au titre de la présente garantie.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

**16/41 CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS ET LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Annule la délibération n°16/6 du 15 février 2016 concernant la convention pour la continuité de service des compétences transférées à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois (T10).

Approuve la nouvelle convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois (T10) et la commune de Nogent sur Marne,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

Inscrit les recettes et les dépenses liées à l'application de cette convention au budget communal.

Départ de Mme YELLES-CHAOUCHE à 23h35

**16/42 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES LOCAUX ET TERRAINS AFFECTES A L'ESPACE VICTOR BALTARD SITUES 12/14 AVENUE VICTOR HUGO**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, au regard de sa désaffectation, de déclasser du domaine public communal l'espace Victor Baltard situé 12/14 avenue Victor Hugo pour le faire passer dans le domaine privé de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à ce déclassement.

**16/43 BAIL COMMERCIAL A PASSER AVEC L'ECOLE TRILINGUE MONTESSORI INTERNATIONALE DE NOGENT-SUR-MARNE POUR DIVERS LOCAUX SITUES AU SEIN DE L'ESPACE BALTARD 12/14 AVENUE VICTOR HUGO A NOGENT-SUR-MARNE (94130)**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le bail commercial à passer avec l'Ecole Trilingue Montessori Internationale de Nogent-sur-Marne, portant sur divers locaux situés au sein de l'Espace Baltard, 12-14 avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne (94130), d'une superficie d'environ 1 542,67 m<sup>2</sup>.

Le bail commercial est consenti et accepté pour une durée de trois, six et neuf années entières et consécutives à compter du 1er septembre 2016 pour se terminer le 31 août 2025, moyennant le paiement d'un loyer annuel progressif en principal hors charges et hors taxes, arrêté de la manière suivante :

- Du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 120 000 €,
- Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 130 000 €,
- Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 145 000 €,
- Du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 160 000 €,

Le loyer sera payable d'avance trimestriellement aux quatre trimestres d'usage, à savoir : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.

La Commune n'a pas opté pour la T.V.A pour l'exécution du bail.

L'école s'engage à payer en sus du loyer, les charges locatives (eau, électricité, chauffage, système de sécurité incendie et taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

L'Ecole s'engage à fournir au bailleur une garantie bancaire égale à trois mois de loyers. Celle-ci fera l'objet d'un réajustement annuel pour être toujours égale à trois mois de loyers

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le bail commercial passé avec l'Ecole Trilingue Montessori Internationale de Nogent-sur-Marne.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

---

#### **16/44 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste de rédacteur à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

---

#### **16/45 AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Autorise le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n°1 annexé à la présente délibération.

---

#### **16/46 APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE A INTERVENIR AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT ANDRE**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint-André.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les dites conventions.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.20.6558 - autres contributions obligatoires.

---

**16/47 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ETABLISSEMENTS DU 1ER DEGRE – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de reconduire les accords particuliers pour les frais de scolarité intercommunaux pour l'année scolaire 2015/2016.

Décide de fixer, pour les autres communes, Boissy-Saint-Léger, Chelles, Joinville, le Perreux-sur-Marne, Créteil, Fontenay, Joinville, Maisons-Alfort, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Mandé et Vincennes, le montant des frais de scolarité pour l'année 2015/2016 à la somme de 912 € par enfant.

Inscrit la recette correspondante au chapitre 74 rubrique 213 nature 7474 intitulée " subventions et participations " du budget communal de l'exercice en cours.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 912 € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016, sauf pour les Ulis, unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Impute la dépense correspondante à la fonction 65 rubrique 213 nature 6558, intitulée " autres contributions obligatoires " du budget de l'exercice en cours.

---

**16/48 CONVENTION AVEC L'ETAT CONCERNANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention et son annexe à intervenir avec l'Etat relative aux conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention.

---

**16/49 ACTUALISATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE (SAF)**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les règlements de fonctionnement ci-annexés des six structures petite enfance et service d'accueil familial (SAF) suivants :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petits Pas » située 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit,
- « Le Jardin des Lutins » située 2 rue Maréchal Vaillant,
- « Mandarine » située 4 rue de la Muette,
- « Le Moulin de Beauté », 4 rue Charles V,

---

**16/50 FIXATION DU TARIF DES EMPLACEMENTS DE LA BRADERIE DES COMMERÇANTS POUR LES EXPOSANTS EXTERIEURS A NOGENT-SUR-MARNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UCN (UNION DES COMMERÇANTS DE NOGENT) ET LA COMMUNE DE NOGENT A COMPTER DU 1ER AVRIL 2016**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le prix de l'emplacement à 30 € le mètre linéaire pour les exposants non adhérent à l'Union de Commerçant de Nogent.

Approuve la convention de partenariat avec l'Union des Commerçants de Nogent pour l'organisation de la Braderie des Commerçants les 4 et 5 juin 2016.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

Les recettes seront inscrites au budget en cours, chapitre 70 – fonction 30 – nature 7062.

---

**16/51 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE FRANCIS POULENC POUR CERTAINES ACTIVITES POUR LA RENTREE 2016/2017**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les tarifs d'inscription des pratiques collectives pour les extérieurs aux tarifs appliqués pour les nogentais comme suit :

	ENFANTS NOGENTAIS				ADULTES NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
	Tranches A à D  jusqu'à 656	Tranches E  de 656,1 à 1006	Tranche F de 1006,1 à 1500	Tranche G  >1500		
<b>Pratique collective seule</b> - Formation musicale - Chorale - Atelier jazz - Ensembles - atelier de composition musicale - atelier d'expression sur les arts du cirque - Option musique au baccalauréat	143 €	173 €	184 €	204 €	204 €	204 €

Fixe les tarifs de l'éveil artistique comme suit :

Eveil Artistique	140 €	170 €	180€	200€		280€
Initiation artistique	220 €	268 €	283€	315 €		450 €

Les tarifs appliqués pour les autres activités restent maintenus.

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget communal, sous les rubriques correspondantes

---

**16/52 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2014**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du tableau comparatif sur l'évolution du prix de l'eau annuel 2014 élaboré par les services de la Ville.

Approuve la délibération pour le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

Prend acte du rapport sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine de l'Agence Régionale de Santé (A. R. S.).

Prend acte du rapport prix-qualité de l'assainissement de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil Départemental du Val-de-Marne (DSEA).

Prend acte du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Prend acte du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Dit que ces rapports seront tenus à la disposition du public.

---

**16/53 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T) DE LA METROPOLE DU GRAND ARIS**

Le conseil municipal, par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 1 voix pour (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), 2 voix pour (Progrès et solidarité pour Nogent)

Décide de procéder à la désignation du représentant titulaire et le représentant suppléant pour siéger au sein de C.L.E.C.T. de la Métropole du Grand Paris.

Décide à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants susvisés au scrutin public.

**Sont candidats :**

- M. GOYHENECHÉ Philippe
- M. DAVID Jean-Paul

Sont désignés en qualité de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de la Métropole du Grand Paris :

Titulaire : M. GOYHENECHÉ Philippe

Suppléant : M. DAVID Jean-Paul

---

**16/54 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 16-28 du 27 janvier 2016 : CONTRAT avec la Compagnie 3 mètres 33 domiciliée 11 rue de l'Espérance à Villejuif (94800) pour une représentation du spectacle «*la bicyclette et le vélo*» le 18 mars 2016 à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 750 € TTC.

N° 16-29 du 27 janvier 2016 : CONTRAT avec la société LOGIQUE sise 34 ter boulevard Ornano à Saint-Denis (93287) pour la concession d'un droit d'utilisation et de maintenance du progiciel Gérance (gestion locative), moyennant un prix forfaitaire annuel de 782,40 € TTC.

N° 16-30 du 27 janvier 2016 : CONTRAT avec la société DYADE sise 6 rue Bois Paris à Nogent le Phaye (28630) pour des prestations de maintenance et d'assistance du logiciel D-Park (gestion des parkings), moyennant un prix forfaitaire annuel de 1 282,84 € TTC.

N° 16-31 du 27 janvier 2016 : CONVENTION avec la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du repas offert aux séniors nogentais au Pavillon Baltard, le 2 février 2016, cette prestation étant réalisée gracieusement.

N° 16-32 du 28 janvier 2016 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle polyvalente du Port au profit de l'association Les Dauphins de Nogent pour l'organisation d'une assemblée générale.

N° 16-33 du 28 janvier 2016 : CONTRAT avec l'association L'Esprit Frappeur domiciliée 107 rue Sadi Carnot à Bagnolet (93170) pour l'organisation d'un défilé avec batucada le 19 mars 2016, dans le cadre du carnaval de printemps, le prix de cette prestation étant de 1 500 € TTC.

N° 16-34 du 28 janvier 2016 : CONTRAT avec la Sacem pour la diffusion d'œuvres musicales pendant et après le repas offert aux séniors nogentais le 2 février 2016 au Pavillon Baltard.

N° 16-35 du 29 janvier 2016 : CONTRAT avec la Compagnie Sirènes domiciliée 23 bis rue Nungesser à Montreuil (93100) pour une représentation du spectacle «*t'es qui ?*» à la bibliothèque municipale, le 19 mars 2016, le prix de cette prestation étant de 780,70 € TTC.

N° 16-36 du 2 février 2016 : CONTRAT avec la Fédération nationale des CMR domiciliée 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour une mission d'accompagnement à la réalisation de projets éducatifs et culturels, au titre de l'année scolaire en cours, arrêtée selon les modalités suivantes :

- école Paul Bert : 6 509,54 € TTC
- école Léonard de Vinci : 5 663,07 € TTC
- école Victor Hugo : 1 584,46 € TTC

N° 16-37 du 2 février 2016 : CONTRAT avec la société DESMAREZ domiciliée 249 rue Irène Joliot-Curie à Compiègne (60477) portant sur la mise à disposition d'une fréquence radio pour la Maison de la Famille, le coût de cette prestation étant de 216 € TTC.

N° 16-38 du 2 février 2016 : CONTRAT avec la société ARTIFICA domiciliée 2 rue du Repos à Paris (75020) pour la mise à disposition d'un service de cartographie « plan interactif » destiné au service Communication, le coût de cette prestation étant de 1 152 € TTC.

N° 16-39 du 3 février 2016 : MISE À DISPOSITION d'une parcelle de terrain de 99 m<sup>2</sup> située 160-162 boulevard de Strasbourg à Nogent, au profit du Cercle Hippique du Bois de Vincennes, moyennant le versement d'un loyer trimestriel de 325 €. La convention est conclue pour une durée de deux ans, renouvelable sans pouvoir excéder 5 ans.

N° 16-40 du 5 février 2016 : CONTRAT avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux élèves de l'école élémentaire Val de Beauté, le prix de ces prestations étant de 1 508,50 € TTC (3,50 € X 431 élèves).

N° 16-41 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la Sarl ARMÉDIA sise 8 chemin des Chalettes à Morez (39400) pour l'animation d'un atelier « création de blasons » et l'organisation des animations « La Neustrie » et « les combats de chevaliers », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de ces prestations étant de 5 000 € TTC.



N° 16-42 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la société L'ATELIER DU VINCENT sise 2 rue Cérés à Reims (51084) pour l'organisation des animations « maquillage elfique et l'espace féérique », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de ces prestations étant de 1 530 € TTC.

N°16-43 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la société L'ATELIER TERRE DE FLANDRE sise 1565 chemin de la Bazace à Wormhout (59470) pour une démonstration de poterie et l'organisation de l'animation « les apprentis de Maître Potier », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de ces prestations étant de 2 275 € TTC.

N° 16-44 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la compagnie Bella Travée domiciliée 7 rue de Kergallic à Saint Barthélémy (56150) pour l'organisation de l'animation « Kariguell (la charrette aux écritures) », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 2 000 € TTC.

N° 16-45 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la compagnie Kells domiciliée 6 rue de Crécy à Guérard (77580) pour l'organisation de l'animation « les savoir-faire du peintre du moyen-âge », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 850 € TTC.

N° 16-46 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la Ciergerie MORMAL sise 71 ter rue du tilleul à Maubeuge (59600) pour l'organisation de l'animation « Alchimie », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 813 € TTC.

N° 16-47 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la Sarl FAUCONNERIE MARCHE sise lieu-dit Le Bidos à Saint-Lanne (65700) pour l'organisation de spectacles de rapaces, dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de ces prestations étant de 3 798 € TTC.

N° 16-48 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la Sarl ETOILE EN PANNE sise 157 route de la Chabure à Saint Chamond (42400) pour l'organisation des animations « le camp des loupiots » et « les carillonneurs », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de ces prestations étant de 5 500 € TTC.

N° 16-49 du 8 février 2016 : CONTRAT avec la société SERGE BAROIN sise 44 rue de Cléry à Frémecourt (95830) pour l'organisation de l'animation « les colporteurs de fables », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 1 200 € TTC.

N° 16-50 du 11 février 2016 : CONTRAT avec la société SCHILLER France sise 6 rue Raoul Follereau à Bussy-Saint-Georges (77608) pour la réalisation des prestations suivantes :

- maintenance et entretien des défibrillateurs pour un prix annuel de 166,80 € en 2016 et de 115,20 € les 3 années suivantes.
- souscription d'un abonnement aivi@net pour la télésurveillance des défibrillateurs, au prix annuel de 106,80 € TTC.

N° 16-51 du 12 février 2016 : RÉSILIATION à la demande de la société LSR PROPRETÉ du marché passé le 16 octobre 2015 pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, l'attributaire faisant état de difficultés techniques particulières d'exécution.

N° 16-52 du 15 février 2016 : CONTRAT avec la société DESDOIGTS O'BRIEN ELRINA ELISABETH sise 1 Les Bordes à Arpheuilles (36700) pour des séances de «*photo en costume médiéval*», dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de ces prestations étant de 1 320,30 € TTC.

N° 16-53 du 15 février 2016 : CONTRAT avec l'association France Lyrique domiciliée 23 rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour l'organisation de l'animation interactive « Agnès Sorel », dans le cadre de la Fête Médiévale, les 11 et 12 juin 2016, le prix de cette prestation étant de 2 000 € TTC.

N° 16-54 du 15 février 2016 : CONTRAT avec l'association Verstraete Création domiciliée 26 rue Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois (94120) pour une animation « jonglage et clown » et un atelier découverte du cirque dans le cadre de la Chasse aux Œufs organisée le 26 mars 2016, le prix de ces prestations étant de 560 € TTC.

N° 16-55 du 15 février 2016 : CONTRAT avec la société ARTS ET SPECTACLES sise Tour Europa 132 à Thiais (94532) pour une prestation musicale du groupe So Lonely, à l'occasion de la Fête de la Musique, le prix de cette animation étant de 2 363,33 € TTC.

N° 16-56 du 16 février 2016 : CONVENTION d'occupation du domaine public passée avec la société AR MEN FORMATION domiciliée 178 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent lui permettant d'installer un équipement de type « chalet » près du port afin de développer son activité commerciale. La convention est consentie pour une durée de deux ans et donnera lieu au paiement d'une redevance conformément à la délibération n° 15-175 du 17 novembre 2015.

N° 16-57 du 16 février 2016 : CONVENTION avec la Scène Watteau pour la location le 15 avril 2016, de la Petite Salle, afin de permettre à l'atelier théâtre du lycée La Source de présenter son travail, la mise à disposition étant consentie pour un tarif de 122,41 €.

N° 16-58 du 16 février 2016 : CONVENTION avec la société GAMES 270 sise 11 avenue Lucien Rémy à Pontault-Combault (77340) pour l'organisation d'une animation « laser street » destinée aux enfants du club de loisirs-découvertes Val de Beauté élémentaire, le 26 février 2016, le coût de cette prestation étant de 660 € TTC.

N°16-59 du 16 février 2016 : MARCHÉ avec la société POINT P sise 35 rue de Gode à Argenteuil (95100) pour la fourniture de matériaux de construction et de rénovation, le montant maximal annuel de commandes étant fixé à 35 000 € HT.

N° 16-60 du 16 février 2016 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un local de 37,88 m<sup>2</sup> situé 66-70 rue de Plaisance à Nogent au profit de l'association Quadrille de Nogent et du Val de Marne, l'association s'acquittant du paiement des charges.

N° 16-61 du 18 février 2016 : MARCHÉ avec VERTIGE SAS sise 17 avenue de la Gare à Goussainville (95192) pour la fourniture de végétaux et des travaux de plantation (et travaux complémentaires), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 300 000 € HT.

N° 16-62 du 22 février 2016 : CONTRAT avec la compagnie Les 3 coups domiciliée 14 rue Léonidas à Paris (75014), pour l'organisation d'un atelier d'éveil corporel destiné aux jeunes enfants et d'une représentation du spectacle «*ballet dans un mouchoir de poche*», le 2 avril 2016, à la bibliothèque, le prix de ces prestations étant de 495 € TTC.

N° 16-63 du 23 février 2016 : MARCHÉ avec NORPANO S.A. sise 6 rue Thomas Edison à Gennevilliers (92230) pour la fourniture de matériaux de menuiserie et de produits connexes, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT.

N° 16-64 du 24 février 2016 : MARCHÉ avec la société SONEPAR IDF sise 5-7 avenue Jules Ferry à Malakoff (92240) pour la fourniture de matériels électriques et d'outillages, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 16-65 du 24 février 2016 : MARCHÉ avec la société S2L sise 62 avenue de Choisy à Paris (75013) relatif à une mission d'assistance pour la définition et la mise en oeuvre de l'accompagnement au changement de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 60 000 € HT.

N° 16-66 du 24 février 2016 : MARCHÉ avec la société DSC CEDEO sise 2 rue des Charmes à Verneuil en Halatte (60550) pour la fourniture de matériels de plomberie, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT.

N° 16-67 du 25 février 2016 : CONTRAT avec la société DEKRA INDUSTRIAL sise 30 rue du Morvan à Rungis (94623) pour assurer la vérification périodique des équipements de travail, des équipements sous pression et des équipements de protection individuelle situés au centre technique municipal, le coût annuel de ces prestations étant fixé, pour l'année 2016, à 1 163,78 € TTC et pour la période 2017-2019 à 948,34 € TTC/ an.

N° 16-68 du 26 février 2016 : CONTRAT avec la société ROLAND DUVET sise 6 route du stade Boisse à Marsais (17700) pour une démonstration de fabrication d'arc longbow médiéval, dans le cadre de la Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 200 € TTC.

N°16-69 du 25 février 2016 : MARCHÉ avec la société ACOUSTIQUE & CONSEIL sise 17-19 rue des Grandes Terres à Rueil-Malmaison (92508) pour la réalisation d'une étude acoustique portant sur l'insonorisation de la salle de répétition « batterie » du conservatoire, le coût de cette prestation étant fixé à 3 600 € TTC. Les prestations pour la direction et le suivi du chantier et l'assistance lors de la réception des travaux sont proposées en option, respectivement aux prix de 2 880 € TTC et de 1 500 € TTC.

N° 16-70 du 26 février 2016 : RÉSILIATION de la convention passée le 6 mars 2012 pour l'occupation d'un logement situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent suite au départ du locataire, et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 400 €.

N° 16-70 bis du 29 février 2016 : DÉSIGNATION de la SCP Chouraqui-Nacache-Fourrier-Sadoun huissiers de justice, domiciliée 41 allée de la toison d'or à Créteil (94004) pour assurer l'exécution de l'ordonnance d'expulsion rendue par le tribunal d'instance de Nogent-sur-Marne, à l'encontre d'un locataire de la Ville.

N° 16-71 du 1<sup>er</sup> mars 2016 : MARCHÉ de fourniture de pièces détachées, accessoires et équipements pour les véhicules légers de la Ville, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot 1 : véhicules de marque Renault :
  - société HOËL sise 44-46 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne
  - montant maximum annuel de commandes : 25 000 € HT
- lot 2 : véhicules de marques Citroën et Peugeot :
  - société CITROËN SAGA sise 127 avenue Pierre Brossolette au Perreux-sur-Marne
  - montant maximum annuel de commandes : 20 000 € HT
- lot 3 : véhicules de marques Fiat et Ford :
  - société Michel MARGOT l'ABC de l'AUTOMOBILE sise 14 rue du Ballon à Noisy le Grand (93165)
  - montant maximum annuel de commandes : 10 000 € HT
- lot 4 : véhicules de marque Piaggio
  - société SAS GUILLAUME sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410)
  - montant maximum annuel de commandes : 15 000 € HT

- lot 5 : véhicules de marque Goupil
  - société SAS GUILLAUME sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410)
  - montant maximum annuel de commandes : 15 000 € HT

N° 16-72 du 1<sup>er</sup> mars 2016 : MARCHÉ de fourniture d'outillage et d'équipements de chantier avec la société FOUSSIER QUINCAILLERIE sise Zac du Monne, rue du Chatelet à Allonnes (72700), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT.

N° 16-73 du 3 mars 2016 : CONVENTION d'occupation du domaine public avec la société NOLITA CINÉMA pour un tournage nécessitant des prises de vues dans la salle des mariages de l'hôtel de ville et dans les salles de réunion du pavillon des élus et du centre technique municipal, cette mise à disposition étant consentie moyennant le paiement d'une redevance de 2 300 €.

N° 16-74 du 3 mars 2016 : MISE EN DÉCHARGE d'un lave-linge de marque Siemens, acquis en 2011 et affecté à la crèche multi-accueil Tout en couleur, auprès de la société Darty.

N° 16-75 du 8 mars 2016 : RÉSILIATION de la convention passée avec l'association Quadrille de Nogent et du Val de Marne pour les locaux qu'elle occupait au 84 rue de Plaisance à Nogent depuis le 22 juin 1993, suite à son transfert dans les locaux situés 66-70 rue de Plaisance.

N° 16-76 du 8 mars 2016 : MISE À DISPOSITION du gymnase Watteau au profit de l'association Volley Club Nogentais le 28 mars 2016, pour l'organisation d'un tournoi, moyennant le paiement d'un tarif de location de 64 € pour la journée.

N° 16-77 du 8 mars 2016 : CONVENTION avec la société Philippe BABIC sise Escargotière d'Ivreny, chemin rural d'Ivreny à Servon (77170), pour une prestation « découverte de l'escargot » destinée à 52 enfants de l'école Victor Hugo, le prix de cette journée s'élevant à 182 € TTC.

N° 16-78 du 8 mars 2016 : CONVENTION avec M. Alex Labejof, sculpteur, pour l'animation du 18 au 22 avril 2016, d'ateliers de « créations avec des matériaux recyclables » destinés aux enfants du club de loisirs-découverte Paul Bert, le prix de cette prestation (20h) étant de 1 400 € TTC.

N° 16-79 du 9 mars 2016 : PROLONGATION pour une durée de 6 mois de la convention passée le 22 février 2011 pour l'occupation d'un logement d'urgence d'une surface de 46 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer révisé s'élevant à 167,15 € et la provision pour charges à 50 € / mois.

N° 16-80 du 9 mars 2016 : PROLONGATION pour une durée d'un an de la convention passée le 17 mars 2009 pour l'occupation d'un logement d'urgence d'une surface de 46 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel révisé s'élevant à 163 € et la provision pour charges à 50 €.

N° 16-81 du 9 mars 2016 : PROLONGATION pour une durée d'un an de la convention passée le 13 avril 2011 pour l'occupation d'un logement d'urgence d'une surface de 65 m<sup>2</sup> situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel révisé s'élevant à 230 € et la provision pour charges à 60 €.

N° 16-82 du 9 mars 2016 : CONTRAT avec l'association Pavé Volubile domiciliée 5 square des bouleaux à Paris (75019) pour une représentation, le 17 juin 2016, du spectacle «*contes des 9 continents*» à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 900 € TTC.

N° 16-83 du 11 mars 2016 : MISE À DISPOSITION du Stade sous la Lune, le 20 mars 2016, au profit du Comité Départemental d'Athlétisme du Val de Marne dans le cadre de l'organisation d'un semi-marathon, moyennant un tarif de location de 236,67 €.

N° 16-84 du 14 mars 2016 : CONVENTION avec l'association Savoir apprendre – Exploradôme domiciliée 18 avenue Henri Barbusse à Vitry-sur-Seine (94400), pour l'organisation d'ateliers scientifiques sur le thème des « états de l'eau », destinés aux enfants de l'école élémentaire Léonard de Vinci, le prix de ces prestations étant de 1 024 € TTC.

N° 16-85 du 17 mars 2016 : RÉSILIATION du bail commercial passé le 1<sup>er</sup> avril 2009 avec la société Marevane pour des locaux situés 37 bis rue des Héros Nogentais à Nogent, à la demande du preneur, et remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 1 964,85 €.

N° 16-86 du 18 mars 2016 : CONTRAT avec l'association « Le prix des incorruptibles » domiciliée 6 rue Henri Duchêne à Paris (75015) pour une présentation et un atelier dessin de l'ouvrage Didgeridoo devant deux classes de CP, le 13 mai 2016 à la bibliothèque, le prix de cette intervention étant de 262 € TTC.

N° 16-87 du 18 mars 2016 : CONVENTION avec l'A.D.A.V. pour l'organisation d'un mini-séjour à Montrond (74110) destiné à 20 jeunes âgés de 11 à 17 ans comprenant le transport par autocar, les déplacements sur place, l'hébergement en pension complète et les activités sportives pour un montant de 11 800 € TTC, les trois accompagnateurs bénéficiant de la gratuité.

N° 16-88 du 21 mars 2016 : CONTRAT d'abonnement avec la société AUTOLIB sise 23 rue du professeur Victor Pauchet à Vaucresson (92420) pour la location de véhicules électriques destinés aux services municipaux (techniques et urbanisme), le coût mensuel du forfait de base choisi (22 cartes – 50 h mensuelles) s'élevant à 600 € HT.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00**